

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 13 NOVEMBRE 1797.

De Milan, le 3 Novembre.

Le général en chef Buonaparte est arrivé hier ici. Il y restera quelques jours, après quoi il prendra la route de Paris. L'on s'attend que pendant son séjour dans cette ville, le guerrier-législateur achèvera l'organisation de notre gouvernement, et prendra tous les arrangemens qui peuvent tendre à consolider notre nouvelle existence. L'un des principaux objets est la nomination des membres des deux conseils.

De Vienne, le 4 Novembre.

Son Exc. M. le comte de Lehrbach est attendu aujourd'hui d'Innsbruck. M. le comte de Metternich partira vers le milieu de la semaine prochaine pour Rastadt; il sera accompagné de M. le secrétaire de légation Schraud. M. le comte de Cobenzel se dispose aussi à se rendre à Rastadt pour l'échange des ratifications.

S. M. vient d'élever le général-major prince d'Orange au grade de lieutenant-général. Ce jeune prince va se rendre à Londres, par congé, pour y voir la famille.

M. le marquis de Chateler, commandant de Trieste, a été chargé par S. M. de régler avec les français la démarcation des frontières en Italie; il doit aussi opérer la dislocation des troupes qui seront réparties dans les nouvelles acquisitions.

Il est arrivé hier une division du corps de Condé à Crems sur le Danube. Elle doit prendre dès la route de terre, pour se rendre par la Moravie et la Silezie en Pologne.

De Berlin, le 4 Novembre.

M. le comte de Haugwitz, ministre d'Etat, a de fréquentes conférences avec le Prince Royal; elles sont relatives, dit-on, à l'état actuel des affaires de l'Europe. M. le Prince de

Reals a déjà notifié, au commencement de cette semaine, à notre ministère la conclusion de la paix entre l'Empereur et la République française. L'on assure maintenant que les régimens qui forment le cordon destiné à protéger la ligne de démarcation, retourneront dans leurs garnisons respectives aussitôt après la paix de l'Empire.

Le Duc de Laval, lieutenant-général au service de Russie, est parti d'ici pour Petersbourg. Le courrier arrive, il y a quelques jours, de cette dernière ville, est toujours à Berlin. Il doit rapporter, dit-on, la réponse à une lettre écrite de la main même de l'Empereur de Russie à notre monarque, et que l'ambassadeur Russe a remise à S. M. dans l'audience qu'il a eue le 30.

Suite de Paris, le 5 Novembre.

Buonaparte vient d'écrire au directoire une lettre conçue en termes extrêmement modestes et marquée au coin des principes républicains, par laquelle il demande la permission de se retirer dans un coin de terre, après avoir payé à la patrie sa dette comme citoyen. Il croit convenable que les mains qui ont été chargées d'un grand pouvoir se reposent; il se félicite d'avoir été assez heureux de faire pour les compagnons d'armes tout ce qui lui étoit humainement possible. Le directoire a répondu au général que la patrie comptoit encore sur ses services, puisqu'il restoit des ennemis à vaincre par les armes, ou à pacifier par la raison; qu'en conséquence, le directoire le nommoit président de la légation de la République française au congrès de Rastadt, pour y débattre les intérêts de la République avec les citoyens Treithard et Bonnier d'Arco. (*L'Observateur*)

²L'Am des Lois avoit annoncé que Roederer avoit quitté sa femme, et qu'il étoit parti pour

la Suisse avec celle d'un autre. Le journal des *Hommes Libres* déclare cette nouvelle faulle; il assure que Rœderer se trouve dans ce moment à Lille.

On abat dans le jardin des Tuileries les vieux arbres qui depuis plusieurs années, n'ont pas reverdi et qui ne promettent plus d'ombrage. Aujourd'hui la coignée frappoit l'un des plus gros et des plus élevés: il étoit prêt à tomber: il tombe: une jeune femme et son petit enfant sont écrasés; un autre enfant, l'époux, la mère de cette infortunée, étoient à quelques pas plus loin, au milieu des éclats des branches fracassées.

Conseil des 500. — Fin de la séance du 3.

Un secrétaire se dispose à lire la rédaction de la résolution prise hier sur le droit de passe. Il est retenu par Julien Souhait, qui veut combattre le fond de la résolution. Le conseil refuse de l'entendre. — Vous ne pouvez refuser la parole à un membre, dit Villetard. — Le projet a été adopté hier, dit-on. — Je puis le prouver mauvais aujourd'hui, répond Julien Souhait, et il émet son opinion.

„Je combats le fond de la résolution, dit-il, parcequ'elle consacre le système le plus exécré de la fiscalité de l'ancien régime, parcequ'il relève les barrières, ces monumens honteux de notre ancienne servitude; parcequ'au lieu des images révérees de la liberté, on ne trouvera partout sur nos chemins publics, que les agens dévorateurs du fife, que les inquisiteurs publics, dont chaque démarche sera un attentat au premier droit du citoyen; parcequ'enfin un tel système est contraire à la volonté réelle du peuple; non pas à cette volonté prétendue que des écrits anarchiques donnent pour celle du peuple, mais à celle qui en 1789 fit entendre la voix d'une extrémité de l'empire à l'autre. Voulez-vous que cette voix éclate de nouveau, voulez-vous que le peuple mette encore le feu aux édifices élevés pour lui forger d'indignes entraves? (Des murmures interrompent, on crie à Paris.) Faut-il que sous la République on rétablisse ce qui fut odieux sous la monarchie. Louis XII, Henri III, François I témoignèrent le désir d'abolir d'aussi délastreux impôts. Vauban, et de nos jours Turgot en reconnurent l'abus. La révolution a justifié leur idée. Je demande que le conseil ne s'écarte jamais des buts véritables de la révolution, c'est le moyen d'avoir une révolution nouvelle. Je demande le rapport de la résolution. — On réclame l'ordre du jour.

Coupé: Si jamais j'ai entendu un discours anarchique et désorganisateur, c'est celui-ci.

(Une foule de voix: Ce n'est point appuyé). Quoi! l'orateur a osé avancer que le peuple renversera par le fer et le feu, les barrières! il a dit que le pauvre seul paieroit le droit de passe; mais a-t-il donc oublié que le riche consume plus que le pauvre peuple sur lequel il feint de s'appitoyer. La liberté est acquise; il faut prendre des mesures, se procurer des ressources pour la défendre. Je demande l'ordre du jour.

La proposition n'étant pas appuyée, elle n'a pas de suite.

Jean Debrie soumet à la discussion son projet relativement à l'établissement des écoles de Mars.

Fortiez (de l'Oise) obtient la parole: Si la force des armes, dit-il, fonde les empires, les arts et l'agriculture sont nécessaires à leur prospérité. Vous n'ignorez pas l'influence de la force armée sur la liberté publique. Je crois que le projet de votre commission donne trop d'intensité à cette partie, et néglige trop les deux autres. Je ne combats pas le fond du projet de la commission; mais j'aurois désiré qu'elle eût présenté un contre-poids utile, en mettant sous vos yeux l'ensemble des institutions civiles, dont elle a aussi été chargée. Rappelez-vous ce qu'Aristote a dit de l'academie, qu'elle n'avoit d'institution que pour la guerre, et qu'elle n'en avoit pas pour vivre en paix. La politique du sénat de Rome étoit souvent de déclarer la guerre à ses voisins, pour occuper sa nombreuse population militaire. La France, par son climat, la position géographique, sa constitution, n'est point conquérante. Un peuple libre doit être ennemi des conquêtes; il doit seulement veiller à la conservation de sa liberté. Le citoyen Daunou vous a dit dernièrement à votre barre, que depuis 3 ans la gloire militaire avoit éclipsé toute autre gloire. C'est l'effet nécessaire d'une révolution. Si au moment où la paix vient sourire à nos regards, vous donnez à la jeunesse une impulsion militaire, vous n'aurez que des soldats; vous n'aurez ni artistes, ni agriculteurs, ni commerçans. Il faut un juste contre-poids, ou bientôt vous verrez l'élément militaire anéantir les autres éléments, et le fils du laboureur quitter la bêche et le rateau pour le fusil et le mousquet. Que seroit ce, si un membre du directoire ou du corps législatif, venoit à s'emparer de l'esprit de cette jeunesse ardente qui en lisant les exploits de nos armées, en voyant les triomphes décernés à nos généraux, brûleroit de se couvrir de gloire? Je suis ombrageux, quand il s'agit de la liberté de mon pays.

L'orateur termine en demandant l'ajourne-

ment de la discussion jusqu'à ce que la commission ait présenté l'ensemble des institutions, qu'il soit placé dans la salle du corps législatif, une gerbe de bled, une balle de laine et un drapeau tricolor.—Le conseil ordonne l'ajournement, et adjoint Portiez à la commission.

Gayvernon fait une motion d'ordre sur les domaines congéables et les baux à culture perpétuelle. Il attaque les décrets de l'Assemblée constituante de 1791, et conclut à ce qu'il soit nommé une commission de cinq membres, chargée d'examiner les décrets de l'Assemblée constituante, sur les domaines congéables, et l'article de la loi qui rapporte la loi du 2 Prairial, an 2, sur les baux à culture perpétuelle.— Le renvoi est ordonné.

Séance du 4.— Au nom de la commission des finances, Monnot propose deux projets sur le mode d'exécution de la loi du 9 Vendémiaire concernant le remboursement des deux tiers de la dette publique. Le premier projet est relatif à la liquidation de la dette arriérée; le second, à celle de la dette constituée, perpétuelle et viagère. Il sera fait des bons au porteur des deux tiers, subdivisés en coupons de 50 livres, 25 liv., 5 liv. On y consacra le papier destiné à la fabrication des mandats.— Impression et ajournement.

Le Directoire exécutif expose dans un message, que la plupart des services sent en souffrance, et au moment d'être entièrement paralysés. Il sollicite une nouvelle résolution du conseil sur la répartition des fonds destinés pour les dépenses de l'an 6, et fixés à la somme de 616 millions pour les divers ministères.

Fabre (de l'Ande) reproduit le projet de la commission des finances, relatif à cette répartition. Avant d'en lire les articles, il invite ceux de ses collègues qui auroient des observations à faire sur les bases du projet, de les mettre en avant.

Baraillon monte à la tribune: J'ai lieu de m'affliger, dit-il, de voir le tableau de nos dépenses s'élever à la somme énorme de 616 millions, et de voir que peut-être cette somme ne sera pas encore suffisante. Le trésor public sera donc toujours le tonneau des Danaïdes, et aurons nous encore un arriéré pour l'an 6 comme pour l'an 5. Je ne puis croire que les départemens pauvres et montagnards, que je connois, puissent jamais acquitter leur cote d'impositions, et cependant quelques parties de la dépense de l'an 6 sont ici portées à un taux plus haut que pour l'an 5. Pourquoi cette augmentation? La terre est-elle plus productive? Y a-t-il plus de commerce, plus d'indus-

trie? Faut-il que pour l'aïfance de quelques individus, je dirois bien pour leur luxe et leur oisiveté, le sang du peuple et les sueurs coulent sans cesse? Faut-il qu'il soit obéré d'impôts pour satisfaire à l'insatiable soif de quelques déprédateurs? Quoiqu'il en soit, le service doit être assuré, et le tems presse, je ne puis m'opposer au projet. Mais vous pouvez vous occuper à l'avance d'améliorations pour l'année prochaine. Je demande la formation d'une commission, qui s'occupe de vous présenter dans le cours de l'an 6, toutes les réductions et améliorations qui pourront être faites pour l'an 7.

Fabre observe que déjà de nombreuses réductions ont eu lieu, et appuie lui-même la formation d'une commission.— La proposition de Baraillon est adoptée.

On met ensuite aux voix le projet de Fabre. Tous les articles en sont successivement adoptés. Les dépenses du ministère de la guerre sont calculées sur le complet de 528 mille hommes et 82 mille chevaux; et celles de la marine sur le complet de 25 mille hommes d'artillerie, 35 mille hommes d'équipages et 20 mille ouvriers. Les dépenses du Directoire qui avoient été fixées pour l'an 5 à 1500 mille livres, sont portées pour l'an 6 à 2 millions, 736,125 livres; il s'y trouve un article de 500 mille livres pour dépenses secrètes relatives aux négociations de la paix et aux moyens d'assurer la tranquillité intérieure et extérieure. Voici le tableau de cette répartition générale:

Dépenses ordinaires & extraordinaires pour l'an 6.

1 ^o . Indemnités des électeurs	829,080 fr.
2 ^o . Conseil des anciens	2,543,592
3 ^o . Conseil des cinq-cents	4,887,960
4 ^o . Archivistes du corps législatif	105,540
5 ^o . Directoire exécutif	2,736,125
6 ^o . Ministère de la justice	7,075,983
7 ^o . De l'intérieur	58,154,000
8 ^o . Des finances	4,966,107
9 ^o . De la guerre	351,054,000
10 ^o . De la marine	83,500,000
11 ^o . Des relations extérieures	3,501,688
12 ^o . De la police générale	1,963,500
13 ^o . De la trésorerie nationale	4,684,419
14 ^o . Rentes & pensions	83,333,333
15 ^o . Bureau de la compt. n. le	675,000
16 ^o . Dépenses imprévues	15,989,673
Total	616,000,000 fr.

De Bruxelles, le 5 Novembre.

Le général de brigade, Mazinguant, commandant de Bruxelles depuis plus de trois ans, vient d'être destitué de ses fonctions. Plusieurs autres réformes ont eu lieu; elles ont particulièrement frappé l'Etat-major de l'armée du Nord qui étoit dans nos départemens, et quelques commissaires des guerres.

De Strasbourg, le 10 Novembre.

Suivant les avis de Bâle du 7, il est fort question d'un emprunt de 50 millions dont le gouvernement françois doit faire la demande à la ligue helvétique.

L'on assure (disent les mêmes avis) qu'il a été trouvé dans les papiers de Richer-Serizi des choses qui pourroient bien donner lieu à son extradition. L'on parle surtout d'une lettre qui lui avoit été adressée de Lausanne, et qui a été interceptée par notre magistrat, dans laquelle on lui dit qu'il est un des premiers appuis du parti royaliste, & que c'est principalement de lui que l'on attend le succès d'une révolution opposée à celle du 18 Bructidor &c. — Le général Buonaparte est attendu dans peu de jours à Bâle, où il se rendra à Rastatt.

De Cologne, le 8 Novembre.

D'après la nouvelle organisation que le général en chef vient de donner à l'aile gauche de l'armée d'Allemagne, il a été formé une cinquième division sous les ordres du citoyen Olivier, qui étoit employé comme général de brigade dans la division du général Grénier; cette 5ème division passera demain sur la rive gauche du Rhin, et remplacera successivement l'armée du Nord dans les positions qu'elle abandonne. Le général Olivier a déjà, ce soir, établi son quartier-général en cette ville.

La nouvelle de la dislocation absolue de l'armée d'Allemagne est prématurée; il paroît que les positions seront conservées, mais qu'on disléminera les troupes pour soulager le pays.

(Journal de Cologne.)

Extrait d'une lettre de Cologne, du 9 Novembre.

Il n'y a presque plus de troupes françoises sur cette rive du Rhin, depuis Bonn jusqu'à Coblenze. La plus grande partie s'est portée sur Metz. Les troupes de l'armée du Nord qui sont encore ici, partiront demain et après-demain.

Il est question d'une nouvelle contribution très considérable, à laquelle seront soumis tous

les pays d'Entre-Meuse et Rhin. Notre ville sera taxée à une somme de plusieurs millions.

La nuit dernière, notre municipalité a fait enlever toute l'argenterie qui se trouvoit encore dans l'église des Jésuites. On en évalue la quantité à 1500 livres pellant. Cette démarche des municipaux a fait une grande sensation.

Les rédacteurs de nos gazettes ont reçu ordre cette semaine de recevoir près de la municipalité un privilège ou permission d'imprimer. Il leur est en même temps enjoint d'écrire dans le sens républicain; s'ils y manquent, ils devront payer une forte amende, ou même leur feuille sera supprimée. Il paroît maintenant à Bonn une gazette rédigée dans les principes du démocratisme le plus exalté. L'auteur est un prêtre apostat nommé Geich, de Cologne, qui s'étoit déjà montré comme un des apôtres les plus zélés de la République Cisrhénane.

De Grunstadt, le 9 Novembre.

Les troupes françoises qui étoient passées, il y a quelques tems, par nos environs pour se rendre en Alsace, retournent maintenant pour la plus grande partie dans leurs anciens cantonnemens.

La découverte que l'on dit avoir été faite ici d'une conjuration contre les françois & leurs partisans, a donné lieu à différentes mesures. Notre garnison a été renforcée, & l'on a arrêté trois personnes notables, savoir: le chancelier Schenk, M. le sur-intendant Wolff & M. le conseiller de la chambre Röchling. Cette arrestation a eu lieu hier; & déjà aujourd'hui le jugement a été prononcé. En voici la teneur: Labat, capitaine, commandant à Grunstadt, aux habitans. — Conformément aux ordres du général en chef de l'armée d'Allemagne, le nommé Schenk ayant été convaincu d'avoir cherché par des propos séditieux à soulever les habitans de cette ville contre le militaire, & à attirer par là des malheurs aux patriotes de ce pays &c., en conséquence le dit Schenk, après avoir eu les cheveux coupés, sera conduit par une escorte militaire aux avant-postes; ordonné en outre, que le sur-intendant Wolff, de religion protestante, & Röchling, ci devant receveur, seront pareillement conduits hors des états occupés par les troupes de la République françoise.

** Il a plu au Tout-puissant de disposer, le 9 du courant, de la vie de notre très cher mari, père, beau-père, le sieur Jean Adam Dick, conseiller de commerce & maître des caves de Sa Majesté le Roi de Prusse, & propriétaire de l'hôtel de la Maison-Rouge de cette ville, âgé de 67 ans & demi.

Une Hémorragie subitement survenue nous a enlevé dans peu de minutes cet homme estimé par les personnes les plus distinguées & généralement aimé & honoré par le public. Pénétrés de la plus vive douleur, que cette grande perte nous occasionne à tout égards, nous nous acquitons du triste devoir d'en instruire les personnes, qui ont daigné accorder au défunt leur bienveillance & amitié, & en les suppliant de vouloir bien nous le continuer, nous ne manquons pas de les prévenir qu'aussi bien la gestion de l'hôtel, que celle des affaires de commerce, sera continuée avec le même soin & zèle qu' auparavant.

Nous prions d'épargner à notre douleur tout compliment de condoléance.
Francfort le 12 Novembre 1797.

La Veuve, Enfans et Beau-fils du défunt.

** On cherche à acheter un carrosse coupé, bien conditionné & propre à voyager & à aller en ville. S'adresser à l'auberge du Cygne No. 33.